

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Marchés pour chauffage
des classes

Séance du 27 Aout 1957

57087

L'an mil neuf cent cinquante sept, le vingt sept Aout 1957, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 22 Aout 1957

Etaient présents MM. BRUSSET - SEUGNET - REUTIN - CASTELNAU - COUZINET - BARROT - COUNIL Paul - GUILLAUD - POUGET - BARRIERE - BROTREAU - CAMBLONG - DOMBOQ - STCHEBER - BOURDEILLE - NARTEAU - Melle POUCHE - MM. ROCHEDEREUX - CHAMBOULAN - DUPOUR - PAPEAU

Représentés : M. Gausset par M. Barrot
M. Grussenmeyer par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un appel d'offres a été effectué entre les marchands de charbon de Royan en vue de la fourniture du charbon nécessaire au chauffage des Etablissements Scolaires pour l'hiver 1957/58. Les plis ont été ouverts par la Commission d'Achats qui propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec les deux fournisseurs les moins disants : Etablissements Blanchier et Lartigue et Villate.

Le Conseil Municipal

Vu les résultats de l'appel d'offres auquel il a été procédé en vue de la fourniture du charbon nécessaire au chauffage des écoles pendant l'hiver 1957/58.

Vu l'avis de la Commission des achats
Vu l'avis de la Commission des Finances

AUTORISE

M. le Maire à passer des marchés avec :

- les Etablissements Blanchier d'un montant de 902.370 frs
- Les Etablissements Lartigue et Villate d'un montant de 1.378.000 frs.

dit

que les dépenses seront mandatées sur les crédits correspondants du Budget.

Approuvé à l'unanimité.



Pour Extrait Conforme
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué.

[Handwritten signature]

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 23 Sept. 1957
Le Sous Préfet : illicible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 26 Septembre 1957
Et le Maire
L'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in blue ink is written over a circular purple stamp. The stamp contains the text "ROYAN" and "MAYOR" and is partially obscured by the signature. The signature appears to be "H. H. H."

Roy et Lefevre consulté le 28/9/57

VILLE DE ROYAN

FOURNITURE DE CHARBON
pour le chauffage des Ecoles (hiver 1957/1958)

Département de la
Charente-Maritime

MARCHÉ DE GRE A GRE

ENTRE : M. Max Brunset, député Maire de Royan, autorisé par délibération du
Conseil Municipal en date du 27 Aout 1957

ET : M. J.M. BLANCHIER, marchand de charbons, Cours de l'Europe à Royan

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - Monsieur BLANCHIER s'engage à livrer le charbon nécessaire au
chauffage des écoles pendant l'hiver 1957/1958, savoir :

- 25 tonnes de grain Ciney à 19.120 frs la tonne	478.000 frs
- 25 tonnes de boulets ordinaires à 14.570 frs	364.250 frs
- 4 tonnes de flambant à 15.030 frs la tonne	60.120 frs
	<hr/>
Total :	902.370 frs

cette commande constituant un tout.

ARTICLE 2 - Le montant du présent marché est fixé à neuf cent deux mille trois
cent soixante dix francs (902.370 frs)

ARTICLE 3 - M. BLANCHIER affirme sous peine de résiliation du présent marché, ou
de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup
de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la loi 52.401 du 14 Avril
1952.

ARTICLE 4 - Le présent marché est exempt de formalités d'enregistrement, conformé-
ment au décret 54.1318 du 30 Décembre 1954 publié au Journal Officiel du 1er
Janvier 1955.

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 23 Sept. 1957
Le Sous Préfet : illisible.

ROYAN, le 11 Septembre 1957

Le Fournisseur,

Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 26 Sept. 1957
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



VILLE DE ROYAN

POURNITURE DE CHARBON pour le chauffage
des Ecoles (Hiver 1957/1958)

Luig et 1 copie confit le 28 9 57

Département de la
Charente-Maritime

MARCHE DE GRE A GRE

66-

ENTRE : M. Max Brusset, député Maire de Royan, autorisé par délibération
du Conseil Municipal en date du 27 Aout 1957

ET M. le Directeur des Etablissements LARTIGUE et VILLATE, Bois et charbons
av. de la Libération (S.A.R.L.)

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Les Etablissements LARTIGUE ET VILLATE s'engagent à livrer le
charbon nécessaire au chauffage des écoles pendant l'hiver 1957/1958 sa-
voir :

25 tonnes de boulets charentais à 14.070 frs la tonne	351.750 frs
25 tonnes d'angracite à 24.250 frs la tonne	606.250 frs
25 tonnes boulets anthracine à 16.800 frs la tonne	<u>420.000 frs</u>
TOTAL :	1.378.000 frs

cette commande constituant un tout.

ARTICLE 2 - Le montant du présent marché est fixé à un million trois cent
soixante dix huit mille francs (1.378.000 frs)

ARTICLE 3 - M. _____ au nom de la Société qu'il représente,
et dont le siège social est à Royan, av. de la Libération, affirme sous
peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux
terres exclusifs de la Société pour laquelle il intervient qu'aucune des
personnes occupant dans l'entreprise l'une des situations visées par
l'article 50 de la loi 52401 du 14 Avril 1952 et nommément désignées ci-
après ne tombe sous le coup de l'interdiction prononcée par ledit arti-
cle.

ARTICLE 4 - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement
conformément au décret 54.1318 du 31 Décembre 1954 publié au Journal
officiel du 1er Janvier 1955.

Royan le 11 Septembre 1957

Le Fournisseur,

E^m LARTIGUE et VILLATE
Le Gérant,

Lartigue

Et le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

Maur

APPROUVÉ
Rochefort s/Mer le 23 Sept. 1957
Le Sous-préfet : illisible.

POUR COPIE COMPOSÉE
Rohan, le 26 Septembre 1957

Par le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]